

COMMUNIQUÉ

PAIE ANTICIPÉE DES RENTES VIAGÈRES ET DE SURVIVANTS DE L'ÉCHEANCE DE JUIN 2024

Dans le but de soulager les assurés bénéficiaires d'une rente et leurs familles à l'occasion de la fête de l'Aïd El Kébir, la Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des rentiers, qu'elle procédera au versement anticipé, à titre exceptionnel, des rentes viagères et de survivants de l'échéance de juin 2024, **du lundi 10 au jeudi 13 juin 2024 à partir de 8 heures sur toute l'étendue du territoire national.**

Les rentiers payés par virement bancaire, téléphonie mobile et cash minute sont invités à se rendre dans leurs établissements bancaires ou à **consulter leurs comptes de téléphonie mobile dès le lundi 10 juin 2024** pour percevoir le montant de leurs rentes.

La Direction Générale de la CNSS sait compter sur la bonne compréhension de l'ensemble des pensionnés.

Conakry, le 04 juin 2024
P. Le Directeur Général P.O
Le Directeur Général Adjoint



Mohamed Lamine Traoré